

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR L'ORGANISATION

DES

VOLONTAIRES ET DE LA MILICE

DE CETTE PROVINCE

PAR UN VÉTÉRAN DE 1812.

QUÉBEC :
DES PRESSES À VAPEUR DE A. COTÉ ET C^{IE}.

1863.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR L'ORGANISATION

DES

VOLONTAIRES ET DE LA MILICE

DE CETTE PROVINCE.

PAR UN VÉTÉRAN DE 1812.

QUÉBEC :

DES PRESSES À VAPEUR DE A. COTÉ ET C^{IE}.

—
1863.

QUELQUES REFLEXIONS

SUR L'ORGANISATION DES VOLONTAIRES ET DE LA MILICE.

Il est vraiment pénible de voir des gens récemment arrivés en ce pays, ignorant son histoire, les mœurs et les habitudes de ses habitants, se constituer les organes de l'opinion publique et faire la leçon à ceux qui en connaissent infiniment plus long qu'eux : parmi ceux qui se distinguent par cette outrecuidance, se trouve un certain nombre de rédacteurs de nos feuilles périodiques.

Tout le monde se rappelle que, lors de la publication du rapport des commissaires chargés de soumettre un projet pour organiser la milice sur un meilleur pied, ces feuilles censurèrent ce rapport de la manière la plus sévère, de même que le *bill* qui, plus tard, suivit ce rapport. Elles voulurent, à la vérité, trouver une amélioration dans le *bill*, à l'article touchant les volontaires, bien que le projet de loi, présenté par la ci-devant administration, fut en tout conforme au rapport des commissaires. Ces feuilles ayant condamné le rapport,

et le *bill* fondé sur icelui, devaient, pour être conséquentes, approuver le rejet, par la législature, de la mesure présentée par l'administration Cartier-Macdonald : car, de fait, suivant elles, le *bill* étant en tout mauvais, sauf l'amélioration concernant les volontaires, devait être rejeté. Cependant, qu'a-t-on fait ? Ces feuilles ont porté les accusations les plus graves contre la majorité bas-canadienne qui a voté contre ce *bill* ; et elles ont tiré de ce vote des conséquences calomniatrices contre la population franco-canadienne, alors que le seul crime de la majorité bas-canadienne n'était que d'avoir trop bien suivi leurs avis et d'en avoir pratiquement tiré les conséquences : cela, si nous ne nous trompons pas, s'appelle souffler le froid et le chaud en même temps.

Ces rédacteurs de journaux, qui ignorent notre histoire, prétendent que ce n'est que par le système volontaire que l'on doit entretenir l'espoir de sauver le pays contre l'agression étrangère ; que le tirage au sort, ou le commandement comme autrefois, n'est bon que pour les peuples esclaves de l'Europe. Cependant, quelle a été, d'un bout à l'autre de la province, la réponse de la population rurale faite à l'appelle de Son Excellence le commandant en chef, dans le mois de décembre 1861 ? « Si le gouvernement, a-t-on dit partout, a besoin de nos services, que l'on nous commande, nous ferons notre devoir ; mais nous ne courrons pas de notre propre mouvement au devant du danger ; car alors nous aurions, ou les nôtre pour nous, à nous reprocher les accidents et les malheurs qui pourraient nous arriver, tandis qu'appelés par l'autorité à défendre nos foyers, nous concevons que c'est la loi, la patrie, Dieu lui-même qui nous commande d'obéir. » Et pourquoi cette réponse universelle, formulée avec quelques variantes, mais toujours la même quant au fond ? Parce que la population du pays connaît ce qu'exigent les besoins de la guerre ; parce qu'elle sait que c'est ainsi que la force armée fut organisée en 1812, et que c'est le tirage au sort, le commandement, qui sauvèrent le pays à cette époque.

Ces soi-disant organes de l'opinion publique qui, avec un but machiavélique, si nous en croyons ce qu'ils ont déjà fait, veulent dégoûter, par un épouvantail, les habitants des campagnes de faire leur devoir, pour avoir sans doute le plaisir de crier plus tard à la déloyauté contre eux, appellent la loi actuelle, la loi du pays, telle qu'elle existe depuis l'établissement de la colonie, la *conscription* ! « institution, disent-ils, qui est bonne seulement pour les autocrates et leurs cerfs. » Eh bien, oui, c'est cette conscription qui a fait marcher nos pères à la victoire, qui les a fait repousser les envahisseurs durant la dernière guerre, et sans laquelle on ne fera jamais rien de bien ; et c'est cette *conscription* qui a subi l'épreuve du temps, glorieuse de succès, que vous voulez mettre de côté pour y substituer un système nouveau, impraticable dans les campagnes, étranger à nos mœurs, à nos habitudes, à nos souvenirs, et qui a besoin d'être soumis au creuset de l'expérience avant que l'on puisse en parler avec assurance. Ces journalistes, qui ne voient que par les yeux du *Times* de Londres, bien que nous ne possédions pas les moyens que l'on a en Angleterre pour lever ici des volontaires—la richesse industrielle,—veulent que tout s'accomplisse en Canada de la même manière que de l'autre côté, et que nous abandonnions le certain pour l'incertain, le fruit de l'expérience pour faire des expériences ; et coûte que coûte, quelque soit le résultat, ce sera bel et bon, puisque ce sera anglais et que ces messieurs l'auront recommandé !

Je vais maintenant faire voir ce qu'on peut raisonnablement attendre du système volontaire, ses avantages ainsi que sa faiblesse, indiquant en même temps le moyen de faire usage de la population des campagnes, pour la défense du pays, laquelle, après tout, doit être considérée comme notre principal appui, puisqu'elle forme à elle seule les sept huitièmes de la population entière de la province.

DE LA MILICE VOLONTAIRE.

Le système volontaire, en fait de milice, n'a été introduit que récemment en Canada ; c'est en 1837 et 1838 qu'il a pris naissance, à l'époque de nos troubles civils, et je ne sache pas que les volontaires organisés alors aient fait une campagne qui ait duré au-delà de trois ou quatre jours. Les volontaires de ce temps étaient bien, à la vérité, habillés et armés aux dépens de la province, et exercés au moins aussi fréquemment qu'ils le sont maintenant ; mais, comme aujourd'hui, ils demeuraient à domicile et pouvaient vaquer à leurs affaires sans que leurs intérêts en souffrissent considérablement. Alors, de même que dans le moment actuel, les volontaires étaient composés de marchands, de commis, d'hommes de profession, d'étudiants, de mécaniciens, de journaliers, etc., parmi lesquels se rencontraient une très-grande proportion d'hommes mariés, ayant des familles à soutenir, fréquemment âgés au-dessus de quarante-cinq ans. Sous ces rapports, les choses ne sont point changées et seront toujours les mêmes relativement à l'organisation des volontaires dans les villes.

L'organisation d'une force volontaire, lorsque le but n'est pas d'armer le citoyen contre le citoyen, mais de résister à l'agression étrangère, doit nécessairement produire les plus heureux résultats : c'est un excellent exemple donné à tous les sujets et un bon avis aux voisins ambitieux qui y voient un *qui-vive* en permanence. Mais cette force, tout importante qu'elle soit, qui ne peut être organisée efficacement que dans les grands centres populeux, comme il sera démontré plus tard, ne sera jamais suffisante pour la défense du pays en cas de guerre. D'abord parce qu'elle ne peut se recruter que sur un huitième de la population du Canada et ensuite par la nature de son organisation même, composée comme elle le sera toujours, pour la plupart, de personnes mariées, engagées

dans les affaires, ne pouvant abandonner leurs occupations, pendant longtemps, sans causer la ruine de leurs familles. Aussi, voyez comme les journaux ont protesté,—bien à tort, il faut le dire,—contre la commission à laquelle on prêtait le projet de faire camper et exercer les volontaires pendant une dizaine de jours consécutifs, puisque le rapport laisse la chose entièrement à la discrétion de l'Exécutif.

Maintenant, supposons que nous ayons la guerre prochainement, est-il raisonnable de présumer que vous pourrez faire marcher cette force volontaire à la frontière pour un temps un peu considérable, disons au moins un an? La réponse est bien simple : la chose est impossible. Une très-grande partie des officiers résignera à l'apparence d'un déplacement prochain; les miliciens volontaires donneront l'avis requis, suivant la loi, et laisseront le service; et de toute cette organisation si belle, si efficace en apparence sur la parade, il ne vous restera qu'une partie bien faible des cadres, au premier coup de canon tiré par l'ennemi. Mais vous calomniez les volontaires, vatt-on me dire; croyez-vous qu'ils aient peur de l'ennemi? Non, certes, je suis bien certain que les volontaires organisés dans les villes n'auraient pas peur de l'ennemi, et qu'ils défendraient leurs foyers aussi bien que les troupes de Sa Majesté s'ils étaient attaqués sur leur propre terrain; mais ce que j'affirme, c'est que les volontaires sont d'abord tenus de faire vivre leurs familles et que, sauf un petit nombre, ils ne peuvent se déplacer et abandonner leurs affaires sans se ruiner de fond en comble. Somme toute : les volontaires feront efficacement le service de garnison et défendront bien et vaillamment les villes : si vous exigez d'eux davantage, vous serez cruellement déçus.

Dans le cours de l'été 1812, il se forma à Montréal un cinquième bataillon de milice; les quatre premiers bataillons de milice d'élite et incorporée ayant été organisés vers la fin d'avril de la même année, quelques semaines avant la déclaration de la guerre. Les premières personnes de Montréal,

avocats, négociants, notaires, bourgeois, gens à peu près tous mariés et engagés dans les affaires, avec un zèle vraiment louable, s'empressèrent de prendre du service dans ce bataillon ; et comme il s'y trouvait un bon nombre d'avocats, on appela ce bataillon, — ceci soit dit sans malice, — *The Devil's own*. Les officiers étant tous instruits et fort intelligents, ce bataillon fit des progrès rapides et remarquables, et en peu de temps fut aussi bien instruit et exercé que les bataillons levés plusieurs semaines auparavant. Jusque-là tout allait à merveille ; mais vers la fin de la première campagne, la guerre continuant, il devint évident que le *Devil's own* serait, comme les autres bataillons, forcé de marcher à la frontière la campagne suivante, et il arriva alors, ce qui arriverait encore aujourd'hui, le cas échéant, que la plupart des officiers furent obligés de résigner, ne pouvant abandonner leurs affaires sans compromettre sérieusement leur avenir.

Le général Prévost fut en conséquence obligé de remplacer ces officiers, déjà instruits et en partie disciplinés, par des hommes inférieurs du moins sous le rapport de l'instruction militaire, ce qui eut le résultat le plus fâcheux ; car le 5^e bataillon ou *Devil's own*, de remarquable qu'il était, quatre à cinq mois après sa formation, touchant ses progrès et sa belle tenue, devint dans le cours de la campagne suivante—1813—inférieur aux autres bataillons, et cela seulement parce qu'une partie considérable des officiers avait été changée. Qu'aurait-ce donc été si les miliciens eux-mêmes eussent en grande partie été remplacés par d'autres ? Mais c'eût été une désorganisation complète, une chose à recommencer. Heureusement, qu'à cette époque, il n'était pas question de *conscription* et que nos aînés avaient la bonhomie de croire que chaque membre de la société est tenu de défendre, de sa personne, l'état dont il fait partie, lorsque l'état est en danger : les miliciens composant le 5^e bataillon, étant commandés pour une année de service, restaient dans les rangs tandis que se faisait la transformation des officiers du bataillon. Pendant ce temps,

les choses ne s'améliorant guères, il devint évident, dans le cours de l'été de 1813, que ce bataillon avait besoin d'être réorganisé, et avant l'ouverture de la campagne suivante, en avril 1814, le général en chef Sir Georges Prevost, fit faire un choix des officiers et des miliciens, qui devaient continuer à faire partie de ce bataillon ; le reste, mis de côté, fut remplacé par un nombre égal d'officiers et de miliciens, choisis dans les autres bataillons de la milice d'élite et incorporée. Ceci fait, on plaça à la tête de ce corps d'élite, qui dès lors fut appelé *Chasseurs Canadiens*, un officier de la ligne, l'hon. Gerald de Coorey, major au 70^e régiment d'infanterie. Ce corps, durant la campagne de 1814, fut exercé comme bataillon d'infanterie légère ; et sous la direction de son vaillant et habile chef, le disputa en fait d'instruction, de discipline et de bravoure, aux meilleures troupes régulières, les *Wellingtoniens*, côte à côte desquelles il eut l'honneur de combattre durant cette campagne. Comme les mêmes causes amènent invariablement les mêmes conséquences, attendez-vous donc, si nous avons la guerre, à voir vos corps volontaires se transformer bien des fois avant qu'ils puissent, composés d'éléments adhérents et durables, faire une bonne et fructueuse campagne.

Nous avons vu que l'organisation dans les villes d'une milice fondée sur le système volontaire, n'était guère propre à donner, à l'heure du danger, une force mobile capable d'être dirigée sur un point quelconque de la province, menacé par l'ennemi. Mais si les corps volontaires, en temps de guerre, tels que maintenant constitués, pouvaient se maintenir au grand complet, ordre étant donné de marcher à la frontière, ne serait-ce pas une injustice criante que de faire peser exclusivement sur les habitants des villes, le fardeau de la défense provinciale ? A la bonne heure ; mais qui est-ce qui parle, me dira-t-on, de lever des volontaires exclusivement dans les villes ? Pour ceux qui connaissent l'impossibilité physique de former des bataillons de cette nature dans les campagnes, la chose n'est pas difficile à démontrer.

D'abord, comment ferez-vous pour former une compagnie de quatre-vingts volontaires dans les campagnes ? Si vous voulez que cette compagnie soit efficace, il faut qu'elle soit composée de gens non mariés, de 18 à 30 ans ; et si vous mettez de côté tous ceux qui n'ont pas l'humeur *guerroyante*, — car ici il ne s'agit pas du point d'honneur, de devoir à remplir ; c'est du système volontaire dont il est question, et, en ce cas, se bat qui veut, — il vous faudra embrasser un vaste territoire, pas moins de deux ou trois paroisses ordinaires, pour former votre compagnie. Il faudra bien du zèle, du temps et surtout beaucoup de dépenses de la part de ceux qui entreprendront cette tâche.

Néanmoins, supposons que vous avez franchi tous les obstacles ; vous avez votre compagnie inscrite, noms et prénoms, sur une belle feuille de papier, comment allez-vous maintenant réunir tous ces braves gens pour les exercer deux ou trois fois la semaine, les miliciens demeurant aux extrémités du point central, lieu de rendez-vous, et étant éloignés de trois à quatre lieues les uns des autres ? C'est vrai, mais les volontaires ne recevront-ils pas un écu par jour, ne peuvent-ils pas payer pour se faire transporter au lieu d'exercice ? Un écu par jour ! Mais, sans parler de la perte de temps, il en coûterait le double aux volontaires, dans bien des cas, pour se rendre au rendez-vous. Disons donc que l'organisation de compagnies de volontaires dans les parties *purement* rurales du pays est une chimère. Néanmoins, si à force de persévérance et de sacrifices, il était possible de former ça et là, dans quelques localités particulièrement favorisées par le rapprochement des habitations, quelques compagnies de volontaires, qu'auriez-vous après tout ? Il ne faut pas oublier qu'une compagnie n'est pas un corps, que ce n'est que le membre d'un corps, et que sans les autres parties, la tête en particulier, vous n'avez presque rien. Mais pourquoi, me dira-t-on, la loi passée il y a quelques années et qui subsiste encore, favorise-t-elle particulièrement la formation de compagnies volontaires ? Parce que cette loi,

faite dans le but de répondre aux exigences du gouvernement impérial, qui demandait, en retour des réserves de l'ordonnance cédées à la province, que celle-ci pourvut en partie aux besoins militaires en temps de paix, avait été passée pour créer une force destinée à servir de police intérieure, pour le maintien de l'ordre et non pour faire face à l'ennemi. Dans ce but, la formation par compagnie était très-raisonnable puisqu'il n'était pas alors probable que l'on eût jamais besoin, pour le maintien de l'ordre, de réunir des masses d'hommes tant soit peu considérables. Maintenant, s'il est à peu près impossible d'organiser les volontaires par compagnies dans les campagnes, comment s'y prendra-t-on pour former les compagnies en bataillons ? Il est clair qu'il ne faut pas y penser et qu'à moins d'avoir l'usage d'un chemin de fer à sa disposition exclusive, la chose est physiquement impossible. Cependant, il ne peut y avoir de discipline, d'armée sans bataillons. Le bataillon, c'est, comme le dit avec tant de vérité le colonel Lysons, dans son opuscule, intitulée *Parting words, etc., etc.*, « l'unité qui contient tous les éléments de l'armée, qui se compose elle-même d'un nombre plus ou moins grand de ces unités. »

Avec des compagnies, quelqu'en soit le nombre, vous aurez des bandes armées et non une *armée*, parce que sans l'organisation du bataillon il ne peut y avoir de *discipline*, ce qui est bien différent de l'*instruction*.

La discipline, c'est l'âme de l'armée ; elle ne s'acquiert qu'avec le temps, au moyen de la connaissance parfaite qu'ont, les uns des autres, tous les membres d'un même corps ; par l'habitude que prennent les uns de commander et les autres d'obéir. Cette connaissance, cette habitude crée la confiance mutuelle. Le soldat a confiance en ses chefs parce qu'il sait que c'est d'eux que dépend son succès, sa sûreté même, dans la lutte, à l'heure du danger ; les chefs ont confiance en leurs soldats parce qu'ils savent qu'ils les ont sous la main et qu'ils peuvent les diriger et les faire obéir à volonté. La discipline, c'est l'ensemble de ces causes qui font mouvoir huit cents, un

millier d'hommes, une armée toute entière, à la voix d'un seul qui est comme le cerveau de cette masse compacte et homogène. Trois ou quatre bataillons forment une brigade ; autant de brigades une division ; plusieurs divisions, avec la proportion requise de cavalerie et d'artillerie, une armée sous les ordres du général en chef qui commande et dirige, avec un pouvoir absolu, ces vastes et puissants ressorts. Avec des compagnies isolées et indépendantes, quelle qu'en soit la multitude, vous n'aurez, encore une fois, que des hommes armés et rien de plus, sans organisation, sans subordination, sans discipline ; en un mot, vous aurez ce que les Anglais appellent : *an armed mob*.

Nous avons, pensons-nous, clairement démontré :

- 1° Que ce n'est que dans les centres peuplés, les grandes villes, que l'on peut organiser des bataillons de volontaires ;
- 2° Que ces bataillons, ainsi formés, ne peuvent être déplacés, pour un temps un peu considérable, sans courir le risque de les voir perdre leur effectif et se désorganiser ;
- 3° Que dans le cas, ce qui nous paraît impossible, où ces bataillons marcheraient avec tout leur effectif à la frontière, pour un temps indéfini, ce serait une injustice criante faite aux habitants des villes, qui ne sont, après tout, tenus de fournir leur contingent, que d'après le chiffre de leurs populations ;
- 4° Que l'organisation de compagnies volontaires, dans les parties purement agricoles de la province, est très-difficile, eu égard à la dissémination des habitants sur une très-grande étendue de territoire ;
- 5° Que la formation de bataillons volontaires, dans les campagnes, dans le but de l'exercice et de la discipline est chose physiquement impossible ;

6° Que sans l'organisation par bataillons, il ne peut se former de discipline et conséquemment de bonnes milices sur lesquelles le pays puisse compter à l'heure du danger.

Il nous reste maintenant à faire voir les ressources réelles de la province et le moyen simple et efficace de faire surgir la force latente qui est sous la main et qui ne demande qu'un mot pour lui donner vie, force et activité : c'est ce qui va maintenant nous occuper.

DE LA MILICE RÉGULIÈRE.

De toutes les conditions humaines, celle qui s'identifie le plus facilement avec la vie des camps, qui prépare mieux l'homme pour l'armée, est sans contredit celle du laboureur. Le laboureur par état, de même que le soldat, est obligé de travailler en plein air. Comme le soldat, il faut qu'il se pourvoie et s'endurcisse contre l'inclémence des saisons. Le laboureur vit de privations ; en hiver, comme en été, il faut qu'il sache se protéger contre les extrêmes du froid et du chaud. Son labeur, en toutes saisons de l'année, est long et pénible, ce qui l'accoutume à la patience, donne de la force à ses membres, fortifie la constitution et produit la douceur et l'obéissance dans le caractère. En un mot, le laboureur, avant d'apprendre à tourner à droite et à gauche, possède déjà la plus grande partie des qualités du vrai soldat. Maintenant, je le demande, est-il sage, est-il de saine politique de mettre de côté la classe la plus nombreuse, la plus apte à former nos meilleurs défenseurs, la classe qui, à elle seule, avec le moins de sacrifices possibles aux intérêts généraux de la province, forme les sept-huitièmes de la milice régulière en temps de guerre ?

Cependant, que va-t-on faire de la loi du colonel Haultain ? de quel avantage, pour l'organisation de la milice régulière, la dépense de deux cent cinquante mille piastres sera-t-elle à la fin de l'année ? Avec cette somme, sera-t-il exercé *cent miliciens* dans une partie de la province quelconque exclusivement rurale ? Non, tout ira pour faire parader dans les villes des volontaires qui, au dire de leurs organes, ne peuvent s'exercer huit à dix jours consécutivement ; et si la guerre se déclare dans l'intervalle, vous aurez pour protéger nos frontières, ce que nous avons déjà indiqué ! Alors il faudra bien, si nous ne voulons pas tomber de la manière la plus ignoble, sans coup férir, dans les bras de nos voisins, finir par où nous aurions

dû commencer ; par organiser la milice régulière, par avoir recours à la population des campagnes ; mais alors il sera bien tard, et faute de vouloir préparer d'avance nos vigoureux et valeureux campagnards, on les enverra à la boucherie pour recueillir les avantages et les lauriers d'une ou plusieurs défaites à la *Bull-Run* !

Mais si le danger devient imminent et que l'on veuille sérieusement y parer, comment s'y prendra-t-on pour lever la milice régulière et pour la préparer un peu d'avance à entrer en campagne ? La chose est bien simple ; nos devanciers nous ont enseigné ce qu'il faut faire ; suivons la marche qu'ils nous ont tracée en 1812 ; et, quand vous le voudrez, trois semaines après votre ordre général—si vous voulez le promulguer—vous aurez sur pied trente, quarante, cinquante mille hommes si cela est nécessaire. Supposons que le nombre total dans la province des hommes non mariés et des veufs sans enfants, de dix-huit à quarante-cinq ans, soit de cent cinquante mille, ce qui est bien au-dessous du chiffre réel, et que vous vouliez mettre sur pied le contingent le plus élevé qui ait été proposé jusqu'ici,—cinquante mille hommes,—vous aurez en ce cas à prendre un homme sur trois de la classe ci-dessus mentionnée. Cette classe, comme on le voit, se compose d'individus qui n'ont pas encore entièrement pris racine dans la société, puisqu'elle est sans famille ; et pour ce qui est du petit nombre de personnes, appartenant à cette classe, qui peuvent se trouver à la tête d'établissements agricoles, elles pourront toujours trouver facilement des substituts pour les remplacer dans le cas où elles seraient obligées de marcher.

Ainsi, d'après notre supposition, avec un chiffre d'hommes disponibles bien au-dessous de la réalité et le contingent le plus élevé qu'il est probable que l'on demande d'ici à long-temps, nous aurons encore en réserve deux contingents, également nombreux, pour remplacer les hommes appelés sous les drapeaux en premier lieu ; cette réserve, ainsi que les hommes mis en activité, étant composée de ceux dont l'éloignement du

foyer domestique peut se faire avec le *moins* de sacrifice pour les intérêts agricoles. Nous disons le moins, car il en coûtera sans doute à l'agriculture d'être privée de ce nombre de bras ; mais sauvegarder l'honneur national, conserver son indépendance, défendre ses institutions et tout ce qui est cher à un peuple, mérite bien, ce nous semble, quelques sacrifices. Cette milice régulière appelée sous les drapeaux en vertu de la loi, pour un certain nombre de jours, pourra à la première alarme être mise en campagne pour un an sans que les individus qui la composent aient à se plaindre. Ici vous n'aurez pas d'hommes mariés qui vous demanderont de faire vivre leurs familles, d'hommes de profession, de marchands, qui se plaindront que le déplacement va les ruiner, de commis qui vous diront qu'en abandonnant le comptoir de leurs maîtres leur avenir est perdu sans ressources. Non, avec la milice régulière, vous n'aurez que des jeunes gens, dont l'état n'est pas encore fixé, qui feront de bon cœur, comme leurs pères, le sacrifice d'une année ou de dix-huit mois, pour le service et l'honneur de leur pays.

C'est très-bien ; mais j'entends le journalisme s'écrier : « Quoi ! vous allez commander, faire tirer au sort les hommes dont vous avez besoin pour défendre le pays ; mais c'est de *l'autocratie* que cela ! » A la bonne heure ; que ce soit tout ce qui vous plaira ; c'est à coup sûr aussi la loi naturelle qui fait une obligation aux peuples, aussi bien qu'aux individus, de se défendre lorsqu'ils sont attaqués ; de repousser la force par la force. Mais en Angleterre, me dira-t-on encore, il n'en est point ainsi ; là, point de conscription ; point de recours, de la part du gouvernement, à l'armement forcé. Toujours l'Angleterre, toujours des exemples pris dans un pays où il n'existe aucune analogie avec le Canada, pas même sous le rapport de la défense publique, avec aucune des puissances de l'Europe. Je voudrais bien savoir où en serait l'Angleterre elle-même, avec son système de *se bat qui veut*, si la providence, au lieu d'en faire une île, l'eut mise en com-

munication de pied ferme avec le continent de l'Europe ? Il est permis de croire qu'en pareil cas, attirés par ses richesses, des cohortes étrangères eussent parcouru le sol de l'Angleterre en long et en large, plus d'une fois depuis le commencement de ce siècle. Que l'Angleterre remercie donc la providence de l'avoir isolée du reste de l'Europe ; et que, conservant sa prépondérance maritime, elle vive en paix ; car dans sa marine est sa force en particulier ; et puissent ses fils, établis parmi nous, penser un peu que l'Angleterre n'est pas l'univers entier, et que ce qui est bon pour une nation insulaire, possédant le trident des mers, ne peut convenir à des peuples situés d'une manière toute différente.

Le commandant en chef ayant fixé d'avance le quartier-général, lieu de rendez-vous, de chaque division régimentaire de milice active et régulière, sur l'ordre de l'adjutant-général, les lieutenants-colonels commandant les bataillons de milice sédentaire de la province feront diriger leurs contingents respectifs de miliciens, commandés ou tirés au sort, au quartier-général. Là les miliciens arrivant devront être formés en compagnies. Chaque bataillon de milice sédentaire ayant fourni quatre-vingt-quatre hommes, ces hommes formeront une compagnie distincte, et la division régimentaire de milice sédentaire étant composée de dix bataillons, et chaque bataillon, comme il vient d'être dit, fournissant une compagnie, l'on aura dix compagnies de milice active régulière, formant un bataillon de 840 hommes, n'attendant plus que des instructeurs pour commencer l'exercice. En même temps, les officiers nommés par le commandant en chef prendront leurs positions respectives et s'efforceront d'inculquer graduellement dans l'esprit des miliciens cette discipline si essentielle qui ne s'acquiert, comme nous l'avons déjà dit, qu'avec le temps et une longue habitude de commandement de la part des uns et d'obéissance de la part des autres.

Les officiers de chaque compagnie, le capitaine, le lieutenant et l'enseigne, devraient être pris, autant que possible,

dans la circonscription territoriale d'où les miliciens seront tirés. Si les officiers étaient eux-mêmes capables d'instruire leurs miliciens dans l'exercice de l'escouade et de la compagnie, ce serait un grand avantage : car deux ou trois instructeurs dans un bataillon, où officiers et soldats ignorent également les rudiments de l'exercice, est bien peu de chose pour le point de départ. Aussi, en temps de guerre, pensons-nous, il est possible que, parmi les volontaires, quelques jeunes gens déjà un peu instruits et disposés à entrer tout de bon en campagne, soient avantageusement placés comme officiers dans les bataillons de milice régulière, pourvu toujours que leur nombre ne soit pas assez considérable pour faire perdre au corps d'officiers de chaque bataillon, son caractère national et de localité.

Quant aux officiers de l'état-major eux-mêmes, il serait à désirer qu'ils fussent également choisis dans chaque localité régimentaire respective, et il n'y aurait pas à cela beaucoup de difficultés si nous avions quelques années devant nous pour former des sujets. Mais, pris par une guerre à l'improviste, il dépendrait du salut de tous que les officiers de cette classe fussent des hommes expérimentés, autrement notre milice payerait bien cher en face de l'ennemi l'orgueil de n'être commandée que par des compatriotes pur sang. Ce n'est pas seulement sur le champ de bataille qu'on reconnaît la différence entre un commandant qui sait son métier et celui qui ne le sait pas. En garnison ou au camp, il est impossible de se faire une idée correcte, à moins qu'on ne connaisse la chose par expérience, du contentement, du bien-être comparatif dont jouit le soldat sous le commandement d'un homme qui sait ce que c'est que l'économie intérieure d'un bataillon. Avec les meilleures intentions du monde, la plus grande vigilance, les soins les plus paternels et les plus assidus, un colonel étranger à l'organisation militaire laissera souffrir ses officiers et ses soldats qui, de prime abord, placés côte à côte de bataillons commandés par des hommes d'expérience, offriront une apparence

de misère et d'infériorité, et, se sentant humiliés par le contraste, finiront par perdre confiance en leur chef, quelles que soient les qualités de son esprit et de son cœur, s'il ne connaît pas son métier.

Le commandant en chef ayant ordonné une levée de la milice régulière, et après l'avoir assemblée aux différents lieux de rendez-vous, lui avoir donné des personnes pour l'instruire et le nombre d'officiers requis pour la commander, la chose la plus importante, qui se présente ensuite à l'esprit, est le besoin d'un lieu de sûreté pour déposer les armes et accoutrements, ainsi que la munition indispensable pour le service de chaque bataillon. Si l'on veut véritablement une organisation militaire défensive, il faut des arsenaux distribués convenablement sur la surface entière du pays, cela est indispensable. L'arsenal, dans chaque chef-lieu, doit être construit sur le terrain d'exercice, « *drill ground*, » lequel doit être assez étendu, non seulement pour l'érection de ce bâtiment, mais encore suffisant pour le campement et pour permettre les grandes manœuvres d'un bataillon. La forme du terrain devrait être celle d'un carré long, et ne devrait pas être moins de trois arpents sur six ou sept, ou de quatre arpents sur cinq en étendue : disons vingt arpents en superficie.

Les hommes, une fois réunis, il faut les loger quelque part, et le moyen le plus simple, le plus utile pour leur instruction, est, sans contredit, sous la tente. Bien des gens croient, sans doute, que c'est chose peu importante que le campement et qu'il n'y a pas là beaucoup de chose à apprendre. En effet, pour deux ou trois voyageurs cheminant dans la forêt ou sur le bord de la mer, le soin de se camper est fort simple et ne prend que bien peu de temps. Cependant, pour un millier, dix milliers d'hommes, c'est une autre affaire. Le soldat a bien des choses à apprendre indépendamment de l'exercice. Pour que le soldat soit capable de bien se battre, il faut qu'il conserve sa santé, et, pour conserver sa santé, il faut qu'il ait soin de sa personne, qu'il puisse, sans obstacle, en garnison ou en

camp, obtenir ses repas aussi régulièrement que possible, et se coucher sèchement et confortablement. Une des principales choses à apprendre en camp, c'est de bien vivre, frugalement s'entend. Pour que le soldat vive convenablement, va-t-on l'abandonner à lui-même ? Non, assurément ; car, isolé avec sa ration, s'il ne meurt pas absolument de faim, il souffrira beaucoup. Que faut-il donc faire ? Le réunir par escouade de sept ou de neuf ; ce que les Anglais appellent « *to mess together.* » Un homme, sur sept ou sur neuf, est donc chargé du soin de la cuisine ; les rations de l'escouade lui sont remises, et si le commandant du bataillon est un homme d'expérience, il fera distribuer à ses diverses compagnies les économies faites sur ce que l'on appelle dans l'armée anglaise : « *fuel, lodging, and bat and forage money fund.* »

Avec un emploi judicieux de ce fonds, chaque compagnie en aura assez pour acheter des pois et des légumes pour faire la soupe, et pourra en outre se procurer du beurre et du thé au moins trois fois la semaine. De plus, il faut que M. le colonel ait pour les hommes sous son commandement l'œil et le cœur d'un père. Il devra ordonner que, dans chaque compagnie, à l'heure des repas, un officier de service aille faire sa ronde et inspecter la nourriture servie aux soldats. L'heure étant arrivée, tout étant près, à l'approche de l'officier du jour, le caporal ou le sergent à la tête de l'escouade commande un « *garde à vous !* » Les hommes se lèvent et l'officier examine, goûte même, s'il le juge à propos, ce qu'il y a devant les hommes et écoute leurs plaintes s'ils en ont à faire. La même chose se passe dans chaque compagnie et se répète à chaque escouade.

Aussi, avec ces précautions, ces soins assidus, on peut facilement se convaincre qu'après tout, le pauvre soldat n'est pas bien misérable : car, d'un côté, s'il est tenu à la subordination, à l'obéissance aveugle envers ses chefs, ceux-ci, en retour, lui doivent protection, amour et dévouement sans bornes ; l'officier qui n'a pas d'entrailles pour ses soldats est une brute indigne de la position qu'il occupe.

Le campement d'un bataillon se forme par rues, une compagnie occupant toute une rangée de tentes, avec un espace convenable entre elle et les rangées voisines occupées par les autres compagnies du bataillon. Le campement, pour ce qui regarde sa disposition, ressemble exactement au bataillon lui-même lorsque, sur la place, en parade, celui-ci est rompu en colonnes ouvertes, la droite en tête. L'appareil du campement est chose fort lourde, volumineuse, embarrassante ; et s'il fallait laisser à la discrétion de chacun le soin d'élever les tentes et de les préparer pour se mettre à couvert de la pluie ou pour le repos de la nuit, le soldat courrait grand risque d'être trempé jusqu'aux os ou de coucher à la belle étoile. Chaque compagnie ayant ses tentes, et chaque escouade sa tente particulière, il se fait deux ou trois fois par semaine un exercice qui consiste à abattre les tentes, à les plier artistiquement avec les accessoires, et à les charger dans les voitures destinées à les recevoir. Ceci se fait au son de la trompette, ou au roulement du tambour, car tout cet exercice s'exécute de cette manière ; sur un autre roulement ou sonnerie, on descend les tentes de voitures et dans trois ou quatre évolutions le camp est reformé de nouveau comme par enchantement. Inutile de dire que pelles, pioches, haches, chaudières, en un mot tous les ustensiles du camp, trouvent immédiatement l'endroit qui leur est réservé, soit dans les voitures ou dans le camp.

Si je suis entré dans ces quelques principaux détails de la vie du camp, c'est pour faire sentir la nécessité de préparer le milicien à tous les secrets du métier qu'il peut être tenu plus tard de mettre en pratique, en face de l'ennemi, et pour faire aussi sentir l'importance, disons la nécessité absolue, d'avoir dans chaque chef-lieu régimentaire un champ-de-mars, *drill ground*, où l'on puisse camper et faire l'exercice.

Maintenant, croit-on qu'un arsenal par chaque division régimentaire de milice active régulière soit chose inutile ? Mais il n'y a pas bien longtemps encore, et je me le

rappelle comme si c'était aujourd'hui, que le pays en masse eût accepté la proposition qui nous a été faite avec une indigne joie : « Construisez les arsenaux, a-t-on dit, et nous vous pourrions d'armes à titre de prêt! » Qu'a-t-on répondu à cette proposition si libérale, si généreuse, cent fois plus dans notre intérêt que dans celui de la mère-patrie ? Non !.. cela coûte trop cher ; il nous faut de l'argent pour la colonisation. Mais moi aussi je suis en faveur de la colonisation, et cependant je dis qu'avant de vouloir s'agrandir, il convient de prendre les moyens nécessaires pour conserver ce que l'on a. S'agrandir sans penser à se défendre, c'est s'agrandir au profit de l'envahisseur ; c'est inviter, provoquer l'agression que de se déclarer sans défense et sans dessein de se défendre.

Le temps n'est pas éloigné peut-être où l'Angleterre nous laissera à nos propres ressources. Si la province témoignait le désir de prendre la part qu'elle doit assumer dans sa propre défense, je ne doute aucunement que par honneur l'Angleterre ne fût disposée à faire de grands efforts pour nous protéger. D'un autre côté, si nous tirons de l'arrière, n'ayant rien à perdre dans l'abandon de cette colonie, la métropole nous ayant tout cédé, finira par nous dire : « Vous êtes devenus « grands et puissants sous mes soins, vous entrez dans l'âge « de majorité, acceptez votre indépendance et comptez sur ma « bienveillance et les vœux que je forme pour votre prospé- « rité, etc. » Ceci fait,—et ceci arrivera plus vite qu'on ne le pense,—qu'aurons-nous à faire ? La résistance sera alors inutile, et quelle résistance, bon Dieu ! pourrions-nous offrir avec un peuple sans organisation et à qui l'on semble vouloir interdire toute espèce d'esprit militaire ? Il faudra donc être ignominieusement engouffré, sans coup férir, dans l'union américaine, où nos institutions, notre nationalité, tout ce qui nous est cher ira faire un triste naufrage ! Arrivés là, pensons-nous que l'on nous traitera en enfants gâtés ? c'est peu probable ; il est plus raisonnable de croire que l'on nous fera payer la plus forte partie de la valeur des pots cassés. Mais supposons que

l'on veuille bien nous traiter sur un pied d'égalité, regardez l'échelle de taxation américaine, réfléchissez un peu sur la portée de la loi fédérale concernant la réalisation des droits sur les importations étrangères, et dites candidement, après cela, si, pour subir le joug humiliant de l'étranger, il ne vous en coûterait pas dix fois plus qu'il ne vous eût fallu pour défendre vos foyers, vos institutions et sauvegarder l'honneur du pays ?

D'accord, il faudra payer, me diront ceux qui ne voient dans les affaires les plus importantes de ce bas-monde que le *dollar* ; mais en retour nous aurons la paix, il ne restera plus d'ennemis sur le continent, et une paix perpétuelle vaut bien la peine qu'on l'achète à un prix un peu élevé. Vous aurez une paix perpétuelle ! Mais à quoi pensez-vous donc ? Comment, une paix perpétuelle lorsque les Américains, maîtres de ce continent, enivrés de l'idée de leur puissance, se croiront de force à provoquer l'Europe entière ! Les guerres seront alors plus fréquentes qu'elles ne l'ont été par le passé, et quel rôle, dans ces conflits futurs, le Canada, le Bas-Canada, surtout en bas de Québec, sera-t-il appelé à jouer ? Les deux rives, nord et sud en bas de Québec, sans aucune protection quelconque, seront alors exposées aux coups de main des corsaires, des plus insignifiants armateurs des puissances avec lesquelles l'Amérique pourra se trouver en guerre. Pensez-vous que les citoyens nos voisins éprouvent pour nous de grandes sympathies ? Non, bien loin de là, et à moins que l'ennemi, en grande force, menace leur propre territoire, on peut aisément présumer, d'après ce que nous en connaissons, que les *Yankees* verraient sinon avec plaisir, du moins avec la plus parfaite indifférence le pillage d'un littoral exclusivement habité par des Français et des *Papistes*. Alors, nos pauvres habitants pourraient regretter les arsenaux qu'une législature canadienne s'est refusée de construire, lorsque l'Angleterre offrait de les remplir d'armes à notre usage ; car avec des armes, dans des lieux convenables, il serait possible de repousser, de prime abord, des tentatives faites sur une échelle modérée

et de prévenir par là la destruction des propriétés et le pillage.

Mais il est une foule d'autres raisons qui auraient dû engager la législature à saisir avec empressement la proposition qui lui était faite de construire des arsenaux. Serons-nous jamais quelque chose si l'on peut nous considérer et nous exploiter comme un troupeau de moutons ? Voulons-nous avoir un mot à dire dans les questions qui devront influencer sur nos destinées ? Eh bien ! si vous voulez que l'on vous écoute, montrez au moins que vous possédez quelques moyens de vous faire respecter ; faites voir que l'on ne saurait vous fouler aux pieds avec impunité : en un mot, dans les circonstances critiques où se trouve la province, faites quelque chose pour vous organiser militairement ou bien résignez-vous à recevoir la loi d'autrui, à la servitude enfin ; car il n'y a pas d'autre alternative.

Il est bien à regretter que l'assemblée législative, lors de la prise en considération du projet de loi présentée par la ci-devant administration, concernant la milice, n'ait pas pris un peu plus de temps pour le considérer à fond, pour en examiner toute la portée. Avec un peu plus d'attention, on se serait convaincu que cette mesure, proposée dans un temps de crise et d'alarme, possédait une très-grande élasticité, et on aurait pu faire la distinction entre les dépenses essentiellement permanentes et les dépenses annuelles, ces dernières, en temps de paix, pouvant se réduire à peu près à zéro. Malheureusement, une terreur panique s'étant d'abord emparé de quelques têtes, se propagea de proche en proche, entraînant des esprits ordinairement très-réfléchis à former des fantômes qu'un examen un peu plus attentif aurait aussitôt dissipés. Par exemple, on faisait monter le coût de soixante arsenaux à £180,000, c'est-à-dire, à la somme de £3,000 chacun ; et pour donner une espèce de plausibilité à cette supputation exagérée, l'on calculait la dépense d'un entourage en pierre non demandé et inutile. Le fait est que les arsenaux avec le terrain nécessaire pour le champ-de-mars, n'auraient pas coûté au-delà de

£1500 chacun, et la chose n'est pas difficile à prouver. Voyons un peu : d'abord, quant au coût du terrain : vingt arpents de terre à £25 de l'arpent, c'est à coup sûr, en moyenne, le maximum, puisqu'en général la plus grande valeur de la propriété, à la campagne, n'atteint pas la moitié de ce chiffre, aurait coûté £500, et avec £1,000 de plus vous auriez facilement construit un excellent arsenal en pierre ou en brique à feu. Quant à ce dernier item, nous avons l'expérience du département de l'ordonnance qui a déjà construit et qui peut encore ériger, nous assure-t-on, des arsenaux pour cette somme. Disons donc, en tout, soixante arsenaux à £1500 chacun, £90,000.

Il y avait bien un autre point de vue de la question que celui des exagérations, et qui fut très-bien exposé par l'honorable M. Rose ; mais les opinions étant formées, peu de personnes parurent y faire attention. M. Rose fit donc remarquer, à sa place en chambre, avec beaucoup d'à-propos, que l'on pourrait, pour cette dépense extraordinaire et imprévue, faire appel au gouvernement impérial, avec assurance, afin d'obtenir sa garantie pour un emprunt à 4 ou 4 et demi par cent, y compris le fonds d'amortissement—on ne paie jamais que l'intérêt sur de pareils emprunts,—diminuant, dans un sens pratique, le coût de ces établissements d'un grand tiers. Alors, avec un emprunt de quatre-vingt-dix mille louis, disons à quatre et demi par cent, n'exigeant seulement, pour le paiement annuel de l'intérêt, etc., que £4050, nous aurions formé le noyau de la plus belle organisation militaire possible pour une province comme la nôtre.

» Beaucoup de gens, qui seraient bien en peine d'indiquer où se trouve *le pivot* lorsque la droite ou la gauche d'un bataillon est en tête, me diront : mais qu'est-ce qu'une milice semblable à celles dont les commissaires ont recommandé l'organisation dans leur rapport ? peut-on comparer des levées de cette espèce à des troupes régulières ? Non, sans doute, la milice exercée un mois chaque année, durant trois années con-

sécutives, ne sera jamais de la troupe régulière ; mais j'affirme, sans crainte d'être contredit par un homme d'expérience, que le plan recommandé était un grand pas de fait en voie de former d'excellentes milices et d'établir une organisation efficace, d'une très-grande valeur en temps de guerre. D'abord, n'est-ce donc rien que d'avoir une province partagée, avec soin et méthode, en divisions régimentaires, chaque homme faisant partie de cette division, connaissant son quartier-général, pouvant, au premier signal, mettre la main sur sa carabine, sachant où se placer dans les rangs, connaissant les sous-officiers et les officiers de sa compagnie, ses chefs d'état-major ? Ne comptez-vous pour rien tout ce que le milicien peut apprendre d'utile dans une vingtaine de jours consécutifs d'exercice et d'instruction, touchant la manière de protéger sa personne, de vivre confortablement en grand nombre dans un camp ? Savez-vous que c'est quelque chose d'important que de pouvoir, dans un instant, à un signal donné du clairon, faire placer un millier d'hommes en bataille, chacun connaissant sa place, ses voisins, ses officiers ? Eh bien ! je dis que, dans vingt-huit jours bien employés, vos miliciens connaîtront tout cela et beaucoup plus. Dans vingt-huit jours, ils apprendront l'exercice de l'escouade, le temps et la longueur des différents pas. Ils se formeront ensuite par compagnies, apprendront à se rompre en subdivisions, et en sections ; à se former sur quatre de hauteur, à droite, à gauche et à volte-face, sur la marche au pas ordinaire ou accéléré. Après cela, étant réunis en bataillon, ils apprendront à faire des conversions sur la droite et sur la gauche ; se rompront en colonnes ouvertes de divisions, de sub-divisions ou de sections, se formant de nouveau en bataille. Dans vingt-huit jours, vous leur apprendrez à former la colonne en masse, sur une division indiquée quelconque du bataillon, la droite ou la gauche en tête ; et la colonne ainsi formée se portant alors sur la droite ou sur la gauche, se déployant sur la marche en colonne de grandes divisions, se reformera de nouveau en bataille. Vous leur

enseignerez aussi à former le carré contre la cavalerie, et à se reformer de nouveau en colonnes et en bataille, et beaucoup d'autres choses encore. Je ne parle pas de l'exercice des armes à feu, manuel et de peloton, cela s'apprend avec le reste et n'est que d'une importance secondaire ; c'est avec les jambes surtout que se forment les troupes. Sachant une fois passablement manœuvrer, le reste s'acquiert facilement.

Encore une fois, tout ceci n'est-il donc rien ? Un officier supérieur, actif, intelligent, avec un aide raisonnable, peut facilement enseigner toutes ces choses à huit cents hommes dans un mois, pourvu qu'ils soient en camp. Je demande pardon au lecteur, de cette avalanche de termes techniques ; mais beaucoup de gens ne voulant pas croire aux résultats d'exercices d'un mois, j'ai voulu indiquer tout ce qui peut se faire, avec du zèle et de l'intelligence, dans un pareil laps de temps et loin d'avoir exagéré ce que l'on peut enseigner et apprendre, dans vingt-huit jours, je suis intimement convaincu que l'on peut faire encore plus

Mais le *bill* ne faisait pas de l'exercice de 28 jours pour la milice régulière, une loi absolue. Le commandant en chef, suivant le degré d'urgence, était libre de dispenser la milice de cet exercice en tout ou en partie. La loi aurait été là, il est vrai, faisant partie des statuts ; mais l'autorité n'était pas tenue de la mettre en force sans nécessité. Une chose restait : l'établissement des arsenaux provinciaux, précieux noyau d'une organisation militaire méthodique et efficace. Puisse la législature n'avoir pas à déplorer plus tard la légèreté avec laquelle elle a repoussé une proposition aussi sérieuse, aussi importante, si intimement liée avec les destinées du Canada ! Chose cependant bien étrange et inexplicable : ceux qui s'opposaient si obstinément à une dépense annuelle de £4050, l'intérêt sur la somme de £90,000, pour l'érection des arsenaux et l'achat des terrains pour les champs-de-mars, *drill ground*, afin de mettre notre brave jeunesse en mesure de défendre l'honneur du pays et ses plus chers intérêts, en lui mettant

cinquante mille carabines entre les mains, votent quinze jours après plus de *quatre cents mille piastres de subsides annuels*, sans trouver mot à redire, à une compagnie qui, ayant forfait à son contrat, s'est efforcée, ou plutôt s'efforçait dans le temps même, devant un comité du conseil législatif, de détruire la réputation de la voie du Saint-Laurent pour couvrir ses négligences et son excessive cupidité. O pauvre humanité !

L'on peut facilement conclure, de ce que nous avons dit touchant le sujet intéressant de la défense provinciale, que la somme de deux cents cinquante mille *dollars*, octroyée cette année pour cet objet, aurait pu être mieux employée qu'elle ne le sera en vertu de la loi du colonel Haultain. L'administration du jour doit, elle aussi, avoir à cœur l'honneur du pays sa sécurité future ; et si elle désire remplir ses devoirs envers les habitants de cette province et envers la mère-patrie, elle prendra des mesures pour répondre d'une manière satisfaisante à l'attente de toutes les parties. Dans les efforts qu'elle devra faire pour atteindre un but aussi louable, quelles que soient les personnes qu'elle consulte, si elle prend ses renseignements d'hommes pratiques, sachant un peu ce que c'est qu'une organisation militaire, d'hommes tant soit peu initiés au métier des armes, je n'ai aucun doute qu'elle ne propose prochainement la construction d'arsenaux sur toute l'étendue du pays comme étant le point essentiel d'où il faut partir pour arriver à quelque chose d'effectif, d'une utilité réelle en cas de danger.

Ce qui précède, à l'exception de quelques légers changements, a déjà paru dans le *Journal de Québec*, dans le cours des mois de juin et de juillet derniers. Jusqu'à alors le public ne connaissait que l'opinion des *organes* ; mais, depuis cette époque, le gouvernement a mis ses vues au jour, d'une manière formelle, dans son *Memorandum* en date du 28 octobre dernier. Si l'organisation des volontaires, avant ce temps, était déjà sujette à bien des difficultés et des objections, elle est devenue depuis, sous la main des hommes actuellement au pouvoir, une véritable monstruosité militaire, le gouverne-

ment ayant été, dans la mauvaise voie, infiniment plus loin que ses organes. En effet, voyez le paragraphe 10, page 29, de la réponse à l'adresse du Conseil Législatif, demandant la correspondance sur la défense coloniale et la milice : « Con-
 « naissant la répugnance du peuple à se soumettre au régime
 « coercitif, et l'expression très-marquée d'une préférence
 « générale pour le système des enrôlements libres, *qui permet*
 « *aux compagnies de choisir leurs officiers* ; ayant des preuves
 « de l'entrain croissant avec lequel s'organisent les corps vo-
 « lontaires, quoique l'encouragement qu'on leur donne soit
 « peu de chose, les conseillers de Votre Excellence ont d'abord
 « examiné la question qui a amené la défaite et la résignation
 « de leurs prédécesseurs. L'opinion du parlement, qui, sui-
 « vant les membres, était l'expression du sentiment populaire,
 « est celle qui se recommandait d'elle-même au Conseil Ex-
 « écutif. Il s'est donc appliqué à ce sujet, avec le désir de
 « poser les bases d'une organisation effective pour la défense
 « du pays, mais en étant convaincu qu'il était nécessaire de
 « consulter l'esprit public sur le principe de l'organisation vo-
 « lontaire, et de régler la dépense de manière à ne pas ajouter
 « aux embarras financiers qui étaient alors et sont encore un
 « des principaux obstacles aux nouvelles entreprises du gou-
 « vernement. »

D'abord, il n'est pas vrai que le peuple du Canada, le Bas-Canada du moins, soit en faveur du système volontaire, ce système étant inconnu dans nos campagnes. Demandez, si vous en doutez, à tous les colonels et lieutenant-colonels qui reçurent ordre d'enrôler volontairement une compagnie par bataillon en décembre 1861. Ils vous diront qu'à l'exception d'un petit nombre, tous les miliciens dans les campagnes déclarèrent qu'ils marcheraient très-volontiers s'ils étaient commandés ou tirés au sort ; mais qu'ils ne voyaient pas la nécessité de s'exposer de leur propre mouvement, de gaieté de cœur ; que le gouvernement, s'il le voulait, pouvait obtenir leurs services, quand il le jugerait à propos. L'assertion du

Conseil Exécutif est donc sans fondement et entièrement contraire à l'opinion universelle dans le Bas-Canada. Quant au choix des officiers, par les miliciens, la chose n'a jamais été demandée dans les campagnes, ni aucun désir exprimé à ce sujet, directement ou indirectement, de la part des miliciens : c'est tout bonnement un appât présenté par l'administration aux miliciens pour les engager à s'enrôler tant bien que mal, pour jeter de la poudre aux yeux et rien de plus. Plut à Dieu que cette tentative pour capter la faveur populaire, en fait de milice, ne fut qu'un de ces mille moyens inoffensifs employés tous les jours par ceux qui sont en recherche de popularité ; mais, malheureusement, c'est quelque chose que l'on ne saurait envisager sans trembler ; quelque chose dont la tendance est de faire perdre de vue la nécessité de l'obéissance et de la subordination. En un mot, c'est saper dans ses fondements la hiérarchie militaire, base de toute discipline en donnant au milicien un pouvoir moral sur son officier. Cette erreur fatale, si l'on y persiste, sera le glas funèbre de la défense provinciale. Que les choses continuent encore un an sur le même pied et ceux qui tiennent à l'honneur de défendre le pays, contre l'agression étrangère, pourront se dire : tout est consommé, il ne reste plus maintenant qu'à passer sous les fourches caudines.

En vérité, est-il un homme tant soit peu versé dans l'art militaire, qui ne vous dise que mieux vaut cent fois n'offrir aucune défense que de marcher à la rencontre de l'ennemi avec des troupes dont les officiers ne sauraient rien entreprendre sans consulter leurs soldats et sans recevoir au préalable leur approbation ? car c'est là où nous mène inévitablement le choix des officiers par les soldats. Ce n'est pourtant pas tout ; car, comme si ce n'était pas déjà assez d'intervertir es rôles entre officiers et soldats, le *Memorandum*, comme conséquence qui en découle, décharge les sujets de l'obligation de défendre la patrie lorsqu'elle sera en danger. Autrement, sous le rapport pratique, que signifient ces paroles :

« Connaissant la répugnance du peuple à se soumettre au régime coercitif et l'expression très-marquée d'une préférence générale pour le système des enrôlements libres, » si ce n'est dire en d'autres termes : « sortira qui voudra pour faire face à l'ennemi quand il plaira à celui-ci de venir nous faire visite ? » Et voilà l'admirable système de notre ministre de la guerre ! Le pauvre homme ira loin avec des troupes organisées sur un pareil principe : en vérité, c'est décourageant.

Cette question sur l'organisation militaire nous remet en mémoire une anecdote fort gentille et surtout pleine d'enseignements, dont le héros n'est rien moins que l'illustre vainqueur d'Isly, militaire distingué sous tous les rapports.

On était au temps où la garde nationale était en grande faveur en France ; certains utopistes en avaient un tel engouement qu'ils prédisaient, dans un avenir prochain, l'époque où la patrie pourrait se passer d'une armée régulière et de la conscription. Au jour dont il est question, une grande revue de troupes régulières et de gardes nationales avait lieu au champ-de-mars, en présence de plusieurs généraux étrangers. Bugeaud, appelé par ceux-ci à donner tous les renseignements de détails de ces deux organisations militaires, commence par ces mots : « La grande et essentielle différence est « d'abord que ceci (montrant les réguliers) est la force armée, « tandis que ça, (montrant la garde nationale) c'est la faiblesse « armée. » Le grand organisateur savait son métier de soldat et connaissait parfaitement la différence qu'il y a entre le système du service obligatoire et du service volontaire dans les choses de la guerre. *Le père la Casquette*, comme l'appelaient ses soldats, n'aurait certainement pas voulu commander une armée dont les soldats eussent eu le droit d'élire leurs officiers : c'est une idée tellement saugrenue qu'elle ferait rire de pitié non-seulement les officiers d'une armée européenne, mais encore les simples soldats.

Je ne conclus pas de là qu'il faille mettre sur pied une armée régulière dont la dépense serait au-dessus de nos moyens ;

mais je maintiens qu'entre les deux modes qui se présentent —le volontaire et l'obligatoire,—il est important de choisir le moins mauvais, et que la milice régulière, par la nature de son organisation, sera toujours infiniment supérieure aux levées volontaires.

Il semble que l'expérience soit lettre absolument morte pour certaines personnes. Si ce qui se passe sous nos yeux, parmi nos volontaires, est incapable de nous éveiller au sentiment du danger, l'exemple de nos voisins ne devrait-il pas nous mettre sur nos gardes ? En effet, comment est-on parvenu à faire des levées de troupes dans les Etats du Nord ? A force d'argent, en donnant cent et deux cents piastres de prime par tête ; en offrant quinze piastres par mois de salaire aux soldats qui, indépendamment de cela, sont nourris, vêtus, armés aux dépens de l'Etat ; enfin, en faisant une dépense telle qu'un soldat américain, insubordonné et indiscipliné, coûte cinq fois la somme requise pour le maintien d'un soldat anglais, un des mieux disciplinés, des plus dévoués des armées de la terre. Et c'est ce beau système, MM. les économistes, que vous voulez inaugurer dans votre pays pour en faire la base d'un système à bon marché ! Vous allez me dire, sans doute, que je crée des fantômes pour avoir le plaisir de les terrasser ; que rien de tout cela n'existe ici. Attendez donc un peu que la guerre se déclare, que le premier coup de canon soit tiré, et alors vous verrez où vous en serez avec vos volontaires ; pas un sur vingt ne restera dans les rangs, et que ferez-vous alors ?

Vous avez déclaré que le système forcé répugne à nos institutions ; qu'il n'y a que le système volontaire de convenable, et cependant il vous faut des hommes et les hommes ne viendront pas ! Alors, il vous faudra offrir des primes pour les enrôlements et faire en tout point ce qu'ont fait les Etats du Nord, ruiner la province dans une seule campagne, et, de plus, subir le joug de l'étranger ; point d'autre alternative. Peut-être alors voudrez-vous avoir recours à l'enrôlement forcé, à

l'exemple du gouvernement que vous prenez pour modèle, celui des Etats du Nord ; mais de quelle grâce vous présenterez-vous devant le peuple après lui avoir déclaré que ce genre de levées est contraire aux institutions d'un peuple libre ? Il est permis de présumer que l'on résistera alors ici comme on l'a déjà fait là-bas, et comme on est à la veille de le faire sur une plus grande échelle, si M. Lincoln veut lever sa nouvelle armée de cinq cent mille hommes. Alors il vous faudra plier ; vous avez dit au peuple qu'il n'était tenu, par la nature de ses institutions, de se battre pour la défense de ses foyers, que lorsqu'il le jugerait à propos, et il répondra à ceux que vous chargerez de faire vos levées avec vos propres arguments : « *Se bat qui veut !* » et vous recueillerez, au milieu des alarmes et des malédictions, les fruits de votre imprévoyance et de votre politique désastreuse. Il n'y a, pour les peuples qui ont du cœur et qui désirent conserver leurs libertés, qu'un moyen de défendre leurs foyers et leurs autels : c'est par le décret qui statue que chaque homme, en état de porter les armes, est soldat-citoyen à l'heure du danger.

Il semble exister, dans l'esprit de bien des gens, une opinion fort erronée touchant la nature de la milice sédentaire et les devoirs qu'elle est appelée à remplir, durant la paix aussi bien que pendant la guerre, en vertu de la loi maintenant en force en cette province. Beaucoup de personnes croient que l'intention du législateur, dans l'organisation de la milice sédentaire, en lui donnant des officiers de tous grades, depuis celui de colonel à celui d'enseigne, a été d'exercer cette milice, et de la faire marcher à l'ennemi dans tous les cas d'invasion ou de danger imminent. Cependant, avec un peu d'attention et de réflexion, rien n'est plus opposé, je ne dirai pas seulement à l'esprit, mais même à la lettre de la loi. En effet, pourquoi cette 1ère et 2nde classe d'hommes de service, cette classe d'hommes de réserve, si cette milice devait sortir et s'exercer en corps ? Il n'y a véritablement qu'un seul cas où l'exécutif, d'après la loi, serait justifiable d'appeler en

masse, sous les armes, toute une division de milice sédentaire : celui d'une invasion actuelle du territoire habité par celle division elle-même. Dans tous les autres cas, la milice sédentaire n'est obligée que de tenir correctement les rôles contenant les noms, âges, etc., etc., des miliciens, et de fournir les contingents d'hommes de service, demandés par l'exécutif en cas de besoin. En un mot, cette milice est un mécanisme au moyen duquel le gouvernement se procure des soldats citoyens quand il en a besoin. De là la nécessité de nommer à la milice sédentaire des officiers dont la qualification principale est l'influence morale qu'ils sont capables d'exercer sur l'esprit des masses ; des hommes de poids, dans leurs localités, plutôt que des hommes propres à la guerre par leur âge et leurs qualités physiques.

Maintenant, que doit-on penser des mesures prises par notre département de la guerre, pour enseigner l'exercice aux officiers de la milice sédentaire ? de ces ordres généraux faisant main basse sur la hiérarchie militaire afin de régénérer ces officiers et de les rendre plus efficaces sous le rapport de l'âge et des qualités belliqueuses ? Que l'on s'est mépris, de tout en tout, sur la portée de la loi, sur les intentions du législateur ! Bien loin de chercher à obtenir des officiers plus jeunes et plus actifs, pour le service de la milice sédentaire, on devrait s'étudier à ne nommer que des hommes âgés, respectables et respectés, qui, par leur influence, pourraient puissamment aider à faire sortir, sans difficultés, les contingents qui pourraient devenir nécessaire pour le service actif. Par ce moyen, ces officiers, pris dans la classe de réserve, ne diminueraient en rien le nombre des personnes propres au service actif, tandis que, par ce qui se pratique aujourd'hui, la province entière est menacée de ne présenter bientôt qu'une population composée exclusivement d'officiers ! En effet, que voit-on dans ces longues listes de nominations et de retraites qui paraissent toutes les semaines dans la *Gazette du Canada* ? L'épuisement, marchant au pas de course, de la

classe de jeunes gens propres à faire de bons miliciens. D'un côté, ce sont des vieillards respectables, possédant une très-grande influence locale que l'on met en retraite, et, de l'autre, des jeunes gens actifs que l'on nomme pour les remplacer. C'est-à-dire que, d'abord, l'on se prive de l'influence morale, dont on a le plus grand besoin, et ensuite de la jeunesse que l'on case sans nécessité, et qui serait mieux employée ailleurs.

Mais le mal ne s'arrête pas là, et ne concerne pas la milice sédentaire seulement; regardez encore les ordres généraux qui ont rapport à la Force volontaire et qu'y voit-on? Des résignations sans fin, créant des vides qui sont aussitôt remplis par d'autres personnes, assez souvent avec le seul espoir d'obtenir un rang dans la milice qui leur serve plus tard de titre d'exemption, c'est du moins ce que l'on peut inférer de toutes ces résignations qui ne paraissent fondées sur aucun motif raisonnable. Et où nous mène, je le demande encore une fois, un pareil système? A ne faire qu'un peuple d'officiers en retraite, fainéants et sans soldats.

Il résulte donc, à mon point de vue, de tout ce que je viens de dire, indépendamment des bévues commises à l'égard de la milice sédentaire, qu'une force volontaire établie sur un principe aussi mauvais que celui que l'on a employé, est pire que si nous n'avions rien du tout, parce que, dans ce cas, le sentiment du danger nous ferait faire des efforts pour nous mettre en mesure d'offrir quelque résistance à l'ennemi, tandis qu'avec une vaine apparence d'organisation, nous nous reposerons vraisemblablement dans une sécurité fatale dont on ne sortira peut-être que lorsqu'il n'en sera plus temps.

Il n'est peut-être pas mal maintenant d'examiner un peu le rapport du bureau de l'adjudant-général sur l'état de la milice. Ce rapport commence par avoir recours aux statistiques, ce qui est fort bon lorsque les statistiques sont fondées sur des faits incontestables, et qu'elles ne sont pas arrangées dans le but de démontrer des choses que l'on a, par-dessus tout, à cœur de prouver. On fait, dans ce rapport, un tableau compa-

ratif de la population des *cités*, grandes villes dans le Haut et le Bas-Canada, afin de mettre en regard le nombre comparatif de volontaires organisés dans les quatre ou cinq principales villes de l'une et de l'autre section de la province ; mais pourquoi n'a-t-on pas été un peu plus loin et n'a-t-on pas comparé la population des villes, bourgs et villages, dans tous les comtés de la province ? Serait-ce par ce que l'on désirait faire voir que la population rurale du Haut-Canada donne *neuf* volontaires sur mille personnes, tandis que celle du Bas-Canada n'en donne que *cinq* sur le même nombre d'habitants, et que, conséquemment, le zèle de ceux-ci s'est montré moins grand que le zèle de ceux-là ? Quant aux bonnes dispositions des habitants du pays pour la défense de leurs foyers, il est facile de prouver qu'elles sont aussi grandes, aussi fortes dans une section de la province que dans l'autre, et que, si la politique pouvait être exclue des affaires de la milice, nul pays au monde ne pourrait s'enorgueillir d'un plus beau patriotisme que le Canada sans distinction de race, de religion ni d'origine. L'organisation des volontaires, ainsi que je l'ai déjà fait voir, ne dépend pas du zèle et de la bonne volonté des habitants, puisqu'il y a zèle et bonne volonté partout ; mais uniquement de la facilité de se réunir en nombre un peu considérable pour l'objet de l'exercice. Or, les districts ruraux, dans le Haut-Canada, offrent infiniment plus de facilités pour former des compagnies de volontaires, que ceux du Bas-Canada, et c'est ce que je vais prouver, non en comparant quatre ou cinq grands centres seulement dans le Haut et le Bas-Canada, mais en tenant compte de tous les centres principaux de population dans chaque comté de l'une et de l'autre section de la province.

GRANDES VILLES DU HAUT-CANADA.

Hamilton, population.....	19,096
Kingston, ".....	13,743
London, ".....	11,555
Ottawa, ".....	14,669
Toronto, ".....	44,821

103,884 âmes.

Nombre de volontaires, de toutes
armes pour ces cinq villes..... 3,025

COMTÉS DU HAUT-CANADA.

COMTÉS.	VILLES ET VILLAGES.	POPULATION.
Brant - - - - -	Brandford - - - - -	6,251
" - - - - -	Paris - - - - -	2,375
Durham - - - - -	Port Hope - - - - -	4,162
Elgin - - - - -	St. Thomas - - - - -	1,631
Essex - - - - -	Amherstbourg - - - - -	2,360
" - - - - -	Windsor - - - - -	2,501
Grenville - - - - -	Kemptville - - - - -	1,068
De Grey - - - - -	Owensound - - - - -	2,216
Haldimand - - - - -	Danville - - - - -	1,268
Halton - - - - -	Georgetown - - - - -	1,158
" - - - - -	Oakville - - - - -	1,450
Hasting - - - - -	Belleville - - - - -	0,277
" - - - - -	Trenton - - - - -	1,398
Huron - - - - -	Clinton - - - - -	1,000
" - - - - -	Goderich - - - - -	3,227
Kent - - - - -	Chatham - - - - -	4,466
Lambton - - - - -	Sarnia - - - - -	2,091
Lanark - - - - -	Perth - - - - -	2,465
" - - - - -	Smith'sfall - - - - -	1,137
Leeds - - - - -	Brockville - - - - -	4,112
Lennox et Addington	Napanee - - - - -	1,173
Lincoln - - - - -	Niagara - - - - -	2,070
" - - - - -	Ste. Catherine - - - - -	6,284
Norfolk - - - - -	Simcoe - - - - -	1,858
Northumberland - - -	Brighton - - - - -	1,182
" - - - - -	Cobourg - - - - -	4,975

COMTÉS.	VILLES ET VILLAGES.	POPULATION.
Ontario - - - - -	Oshawa - - - - -	2,009
“ - - - - -	Whitby - - - - -	2,697
Oxford - - - - -	Ingersal - - - - -	2,577
“ - - - - -	Woodstock - - - - -	3,353
Peel - - - - -	Brampton - - - - -	1,627
Perth - - - - -	St. Michel - - - - -	1,216
“ - - - - -	Ste. Mary - - - - -	2,778
“ - - - - -	Stratford - - - - -	2,809
Peterborough - - - - -	Peterborough - - - - -	3,979
Prescott - - - - -	Hawkesburg - - - - -	1,259
Prince Edward - - - - -	Picton - - - - -	2,067
Simcoe - - - - -	Barrie - - - - -	2,134
“ - - - - -	Collingwood - - - - -	1,408
Stormont - - - - -	Cornwall - - - - -	1,915
Victoria - - - - -	Lindsay - - - - -	1,907
“ - - - - -	Berlin - - - - -	1,956
Waterloo - - - - -	Galt - - - - -	3,069
“ - - - - -	Preston - - - - -	1,538
“ - - - - -	Waterloo - - - - -	1,273
Welland - - - - -	Chippawa - - - - -	1,095
“ - - - - -	Clifton - - - - -	1,292
“ - - - - -	Thorold - - - - -	1,616
Wellington - - - - -	Guelf - - - - -	5,076
Wentworth - - - - -	Dundas - - - - -	2,852
York - - - - -	Yorkville - - - - -	1,570

125,847

Nombre de volontaires des villes et villages du Haut-Canada, situés au milieu des populations rurales - - - - -

11,755

GRANDES VILLES DU BAS-CANADA.

Montréal, population	90,323
Québec, “	51,109
Trois-Rivières, “	6,058
Sherbrooke, “	5,899

153,89 âmes.

Nombre de volontaires pour ces quatre villes.....

5,500

COMTÉS DU BAS-CANADA.

COMTÉS.	VILLES ET VILLAGES.	POPULATION.
L'Assomption - - - - -	L'Assomption - - - - -	1,279
Berthier - - - - -	Berthier - - - - -	1,581
Chambly - - - - -	Chambly - - - - -	1,379
“ - - - - -	Longueuil - - - - -	2,816
Hochelaga - - - - -	Côte St. Louis - - - - -	1,646
Jacques-Cartier - - - - -	Lachine - - - - -	1,315
Laprairie - - - - -	Laprairie - - - - -	1,523
Lévis - - - - -	Notre-Dame - - - - -	6,694
Montmagny - - - - -	Montmagny - - - - -	1,650
Ottawa - - - - -	Aylmer - - - - -	1,586
“ - - - - -	Buckingham - - - - -	1,186
Richelieu - - - - -	Sorel - - - - -	4,778
St. Hyacinthe - - - - -	St. Hyacinthe - - - - -	3,636
St. Jean - - - - -	St. Jean - - - - -	3,317
Témiscouata - - - - -	Fraserville - - - - -	1,210
Terrebonne - - - - -	Terrebonne - - - - -	1,935

37,631

Nombre de volontaires des villes et villages
du Bas-Canada, situés au milieu des
populations rurales - - - - -

4,630

Si MM. les députés-adjudants-généraux avaient voulu se donner la peine d'un moment de réflexion, ils se seraient bien vite convaincus que c'est la facilité de rassembler un certain nombre de jeunes gens, dans les centres peuplés, qui est la principale sinon l'unique cause de la formation des compagnies de volontaires. Avec un peu de justice, ils se seraient épargné le paragraphe suivant, tout à la glorification du Haut-Canada et que les circonstances ne justifient en rien: «The
«volunteering, thus far, has been the free will offering of the
«people, and it is gratifying to observe that in the counties of
«Upper-Canada, with the exception of three, nearly every one
«has furnished its quota of the 25,000 now organised, while
«in many instances they are considerably beyond the pro-

« portionate number. » MM. les députés-adjudants-généraux admettent bien, à la vérité, dans leur rapport, que les *cités* du Bas-Canada donnent 36 volontaires par mille âmes, tandis que celles, du Haut-Canada n'en donnent que 29 pour le même nombre d'habitants; mais ce n'est pas à cet égard que ces Messieurs trouvent matière à se féliciter : c'est en mettant en regard la force volontaire respective dans les comtés de l'une et l'autre section de la province, qu'ils ajoutent : « *It is gratifying to observe that in the counties of Upper-Canada.* » Le rapport ne faisant aucune allusion aux circonstances qui ont pu causer l'enrôlement d'un plus grand nombre de volontaires dans les comtés du Haut-Canada que dans ceux du Bas-Canada, je vais essayer de suppléer à cette omission en expliquant ce qui me paraît être un point très-important.

Dans le Haut-Canada, il y a 32 comtés, comme l'on vient de voir, dans lesquels se trouve une population urbaine de 125,847, répartie en 51 villes et villages, formant des agglomérations de mille à six mille habitants, tandis que, dans le Bas-Canada, il ne se trouve que 14 comtés, ayant des centres un peu peuplés, formant en tout une population urbaine de 37,631 âmes, répartie en 15 villes et villages de onze cents à six mille âmes. Est-il donc maintenant si difficile d'expliquer comment les comtés du Haut-Canada ont pu donner un plus grand nombre de volontaires que ceux du Bas-Canada ? Il ne suffit que d'examiner les deux tableaux, que je viens de donner plus haut, des localités les plus peuplées des deux sections de la province, pour se convaincre que, sans la facilité de se rassembler en corps un peu nombreux pour faire l'exercice, il est impossible de former des corps volontaires. D'ailleurs, Lord Monck lui-même n'admet-il pas cette vérité dans son Memorandum en date du 17 décembre 1862 ? Mais il y a plus : MM. les députés-adjudants-généraux reconnaissent eux-mêmes le fait, quoique d'une manière indirecte et sans trop s'en douter, en disant « que tous les comtés du Haut-Canada, *excepté trois*, ont fourni « leur contingent et même plus, à la formation des 25,000

« volontaires. » Or, quels sont ces trois comtés dans le Haut-Canada qui n'ont pas fourni leur contingent? Russell, Renfrew et Lambton; précisément trois comtés, dans le Haut-Canada, où il ne se rencontre ni ville ni village: peut-il y avoir quelque chose de plus conclusif?

Si donc, au lieu de la population entière, pour base de leurs calculs dans les districts ruraux de la province, les députés-adjudants-généraux eussent pris la population urbaine, qui se trouve dans ces districts,—puisqu'il n'y a, à peu près, que parmi cette population que l'on peut réunir les jeunes gens pour l'exercice,—ils seraient arrivés à un résultat bien différent de celui auquel ils sont parvenus; et ils se seraient épargné le désagrément de donner des louanges à une partie des habitants du pays aux dépens de l'autre. En effet, si la population urbaine des comtés dans le Bas-Canada, comme il est démontré plus haut, est de 37,631 âmes et que, suivant le rapport du bureau de l'adjutant-général, le chiffre des volontaires, pour cette partie de la province, est de 4,730, la population urbaine des comtés dans le Haut-Canada, étant de 125,847 âmes, aurait dû donner, en gardant la même proportion, 15,818 volontaires. Or, d'après le rapport, le nombre des volontaires, pour les comtés du Haut-Canada, ne s'élève qu'à 11,755: donc le Bas-Canada, eu égard à la dissémination de sa population, dans le cas même où on lui fait des reproches indirects, a encore donné plus que son contingent.

Mais, Messieurs les députés-adjudants-généraux ne sont pas plus heureux ici, dans leurs statistiques, qu'ils ne le sont ailleurs: examinons encore leur calcul approximatif, concernant le nombre total de miliciens dans l'une et l'autre section de la province, page 9 du dit rapport, et nous trouverons ce qui suit:

« The total number of militia men of all ranks in
 « Lower-Canada is estimated at 190,000
 « The total number of militia men of all ranks in
 « Upper Canada is estimated at 280,000

« Total, 470,000 »

Mais sur quelle donnée, au nom du sens commun, fait-on ces calculs approximatifs? Je vois bien que, pour le Haut-Canada, l'on donne un milicien par cinq personnes, ce qui peut être juste et je n'y ai pas d'objection; mais si ce calcul est bon pour le Haut-Canada il devrait l'être également pour le Bas-Canada. Or, si vous multipliez 190,000, le nombre de miliciens que l'on accorde au Bas-Canada, par cinq, vous n'aurez que 950,000 âmes, et cependant la population du Bas-Canada est de 1,110,644. Pourquoi n'a-t-on donc pas fait la même opération pour le Bas-Canada que l'on a faite pour le Haut-Canada? L'on aurait eu 222,128 miliciens! On dirait, en vérité, que, dans certains quartiers, l'on s'étudie à amoindrir, à rapetisser le Bas-Canada. Peut-être, MM. les députés-adjudants-généraux croient-ils que le nombre des naissances de garçons est moindre, dans le Bas-Canada, que celui que l'on rencontre dans le Haut-Canada; mais, dans ce cas, ils auraient dû donner les raisons sur lesquelles ils fondent une pareille opinion; car ils se trouvent placés dans un dilemme fort désagréable, et ne pourrait-on pas leur dire: « Ou vous « n'avez pas de raison pour arriver à vos conclusions, ce qui « est très-mal pour ne pas qualifier autrement la chose, ou « vous avez sciemment voulu tromper, ce qui est encore pire. » La statistique médicale a établi depuis longtemps que, dans les pays civilisés, où la polygamie n'existe pas, le nombre des naissances de garçons est, à quelque chose près, de 21 pour 20 naissances de filles. Si le Bas-Canada est une exception à la règle, c'est à MM. les députés-adjudants-généraux à le prouver.

Je crois que je viens de placer, dans leurs véritables points de vue, certains faits qui, sans rectification, auraient pu s'interpréter d'une manière défavorable aux intérêts et à l'honneur des habitants du Bas-Canada: justice égale, justice distributive à toutes les parties de la province; ce n'est pas trop exiger. Maintenant, bien qu'il soit parfaitement établi que l'élan, pour la défense provinciale, eu égard aux causes locales, a été jusqu'ici pour le moins aussi grand dans le Bas que

dans le Haut-Canada, cela ne doit pas faire perdre de vue les désavantages qu'éprouve le Bas-Canada, résultant de sa manière d'être particulière : l'absence de nombreuses agglomérations de populations dans des centres rapprochés les uns des autres. C'est donc pour remédier à cet inconvénient qu'il est indispensable que nous fassions, — nous les habitants du Bas-Canada, — de grands efforts, en mettant tous sentiments politiques de côté, pour entrer en campagne, si, par malheur, la guerre éclatait à l'improviste, d'une manière aussi favorable, aussi complète, que nos frères du Haut-Canada. Le coût d'une bonne organisation militaire ne me regarde pas, c'est l'affaire du gouvernement : d'ailleurs, je suis déjà entré dans des détails assez longs et assez circonstanciés pour faire connaître, ce que j'entends par une bonne organisation. Ne pouvant faire prévaloir mes opinions, je désire chercher, avec l'aide que pourra nous offrir le gouvernement, les moyens les plus propres à nous assurer ce qui peut le mieux nous convenir dans la position toute particulière où nous nous trouvons placés.

Pour le Franco-Canadien, il faut qu'il se rappelle qu'il y a pour lui, indépendamment des foyers et des institutions, l'honneur de la race à défendre ; que, pour défendre des choses aussi chères et aussi sacrées, il n'est point de sacrifices auxquels nos pères ne se sont soumis de bon cœur. Si l'occasion se présente, montrons-nous donc les dignes fils de cette noble, généreuse, ancienne mère-patrie, qui, elle, ne refuse jamais ses trésors et son sang quand appel est fait à son honneur ! Cependant, pour le quart-d'heure, disons-le, ce n'est pas cela dont il s'agit : le gouvernement veut ménager nos deniers ; acceptons donc ce qu'il nous offre de bon cœur et sans murmure.

Mais qu'allons-nous faire dans nos paroisses où nous ne pouvons rassembler une cinquantaine de jeunes gens non mariés, entre 18 et 45 ans, une compagnie en un mot ? Faisons-nous comme cela s'est pratiqué tout récemment dans certaines localités : enrôlons-nous indistinctement, hommes mariés et

non mariés, adolescents et vieux barbons, en leur disant : « Ne craignez rien ; pour le moment il ne s'agit que de faire bonne contenance ; vous ne serez jamais appelés à sortir de vos foyers ; tout ce qu'exige le gouvernement, c'est de former des compagnies et rien de plus ? » Non, nous ne ferons pas cela ; car ce serait pur enfantillage ; nous n'exigerons pas surtout de faire le choix de nos officiers, parce que ce serait la ruine de la discipline . . . Que ferons-nous donc ?

Nous formerons des associations d'exercice, composées de garçons pris dans la 1^{re} classe des hommes de service. Si nous ne pouvons en réunir 45 à 50, nous nous contenterons de vingt-cinq à trente. Dans chaque paroisse, il se trouvera toujours un certain nombre de jeunes gens qui auront le goût des armes et qui profiteront des instructions, n'en doutons pas. Avec ces associations d'exercice, nous n'aurons pas, sans doute, d'organisation militaire ; mais nous répandrons le goût des armes et nous formerons, dans le cours de deux ou trois saisons, plusieurs sujets, de bons instructeurs d'escouades, chose bien importante et qui nous permettra de nous passer de ces sous-officiers de l'armée régulière que nous sommes maintenant obligés d'employer et de payer. Avec la perspective d'un salaire, nous créerons de l'émulation parmi notre jeunesse et nous verrons bien vite paraître, sur divers points du pays, des hommes tels que le major de brigade Suzor, pleins d'intelligence, de zèle et de capacité. Encore une fois, je sais bien qu'il y a loin de tout cela aux manœuvres de bataillons ; aussi ce n'est pas comme matière de choix que je recommande les associations d'exercice, mais comme pis-aller. C'est afin de ne pas être laissés trop loin en arrière de nos frères du Haut-Canada, mieux situés que nous sous une infinité de rapports. Avec un commencement d'instruction et la grande aptitude de notre race pour le maniement des armes et pour la manœuvre, nous pourrons, espérons-le, tenir honorablement notre bout du bâton.

Nous ne connaissons pas les secrets de la Providence, mais

l'époque actuelle semble grosse d'événements. Si, plus tard, ceux qui auront en mains les rênes de l'état, désirent donner à cette province un caractère un peu militaire, ils devront d'abord commencer par construire des arsenaux dans chaque chef-lieu de district militaire ; car, sans cela, l'on n'aura jamais rien de permanent. L'économie est certainement bonne dans toutes les choses de la vie ; mais elle ne consiste pas à ménager un sou pour perdre un chelin. A l'heure qu'il est, le gouvernement provincial reçoit à titre de prêt, des armes d'une grande valeur du gouvernement impérial. Ces armes sont placées entre les mains des volontaires et j'aime à croire que toutes les précautions sont prises pour le bon entretien et la préservation de ces armes, accoutrements, etc. Mais qui ne connaît pas un peu la fragilité humaine ? les moyens qui seront employés, les jours d'inspection, pour s'efforcer de rendre compte des armes dérobées, détériorées et perdues ? En dépit de toutes les précautions que l'on prendra, s'il n'y a pas d'arsenaux où l'on puisse faire déposer, examiner et compter les armes, à la fin de chaque saison d'exercice, il s'en fera une très-grande perte, et il en sera ainsi tous les ans jusqu'au jour où l'on pourrait être appelé à rendre compte au gouvernement impérial. Dieu veuille alors que les autorités provinciales, en payant les armes disparues, ne regrettent pas la construction des arsenaux. Il en coûte sans doute pour être maître chez soi : mais il est inutile de s'arracher pour cela les cheveux ; c'est un mal qui afflige tous les peuples, et jusqu'ici, la sagesse humaine n'a pu réaliser encore le beau rêve du bon abbé de Saint-Pierre : la paix perpétuelle.

UN VÉTÉRAN.

Montmagny, 9 avril, 1863.